

| | | |
|---|---|--|
|  | <p style="text-align: center;">CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA NIEVRE</p> <p style="text-align: center;">REGISTRE DES DELIBERATIONS Assemblée Générale dématérialisée du 26 novembre 2020 à 10h au 30 novembre 2020 à 18h</p> | <p style="text-align: center;">2020</p> <p style="text-align: center;">Délibération n°053</p> <p style="text-align: center;">Page 1/3</p> |
|---|---|--|

Nombre de membres titulaires en exercice : 21

Exprimés : 17

Mmes. ROUSSET-CHARPENET Madeleine, SIMONIN Ghislaine, VERGER-NICOLLE Séverine

MM. ALAUX Jean-Pierre, BAUDIN Pierre, BOUDET Emmanuel, BRETON Alain, BULTEL Philippe, CHEVRIER Pierre, DEBRUYCKER Benoît, DECHAUFFOUR Jean-Luc, FONTAINE Bernard, GUERIN Hubert, MANNS Alain, ORSI Franco, RESSAT Jean-Michel, RICHARD Didier

Objet : Approbation du budget primitif 2021

Exposé des motifs

Le Projet Loi de Finances pour 2021 prévoit à son article 24, une nouvelle baisse de TACFE de 100 millions d'euros par rapport au plafond prévu initialement pour 2020 par la loi de finances pour 2019.

Cette baisse constitue finalement un rattrapage sur 2021 de la trajectoire baissière des plafonds de TFC CCI et correspond à une baisse de 200 millions d'euros du plafond de TACFE issue de la Loi de Finances Rectificative N°3 de 2020.

Un projet d'amendement a été préparé demandant la suppression de la disposition de la baisse du plafond de TACFE en 2021 de 100 M€ par rapport à la loi de finances initiale pour 2020. La Commission des Finances de l'Assemblée Nationale a examiné le PLF 2021 les 6 et 7 octobre 2020. Le 7 octobre 2020, celle-ci a validé la suppression de la baisse de 100 M€ de la TACFE (base plafond TACFE LF 2020 initiale).

Un accord a été trouvé avec le Gouvernement dans le cadre de ce Projet de Loi de Finances 2021 qui prévoit :

- Une stabilité de nos ressources affectées en 2021 par rapport à la loi de finances initiale pour 2020, conformément au rapport trajectoire qui avait été fixé,
- Une révision de la trajectoire à horizon 2022, en limitant, après la stabilité en 2021, la baisse de TFC CCI à -50 millions d'euros pour 2022 au lieu de -200 millions sur 2021 et 2022

Le Budget Primitif 2021 de CCI France a été adopté avec une stabilité de TFC à 20,053M€.

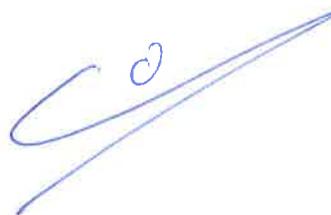
Le Président,



Franco ORSI



Le Secrétaire,



Ghislaine SIMONIN

Le montant de TFC pour la Région Bourgogne Franche-Comté a été évalué selon les modalités de trajectoire de répartition de CCI France du 09/07/2019, comme suit :

- Poids budgétaire pour 35%, avec application d'un taux de 4,12% pour la région BFC,
- Poids économique pour 30%, avec application d'un taux de 3,74% pour la région BFC,
- Poids cible performance pour 25%, sur la base des objectifs 2020 de la région BFC,
- Péréquation pour 10% avec un poids de la région BFC de 3,01%.

Sur la base de toutes ces hypothèses, le montant de ressources fiscales restant à répartir entre les CCI de région est estimé à 555 M€, dont 22,90 M€ pour les CCI de la région Bourgogne Franche-Comté.

La CCIR BFC, après déduction de son besoin en TFC estimé à 5,21 M€, a également utilisé plusieurs critères de répartition pour attribuer à chaque CCIT sa quote-part de TFC.

Le produit fiscal attendu par le CCI de la Nièvre pour 2021, devrait être de 1 284k€ et est en retrait de 364k€ par rapport à 2020.

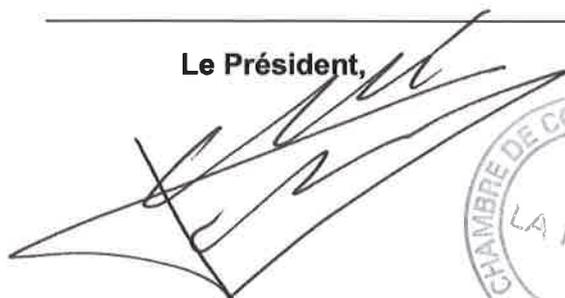
Délibération

Considérant :

- Le rapport budgétaire adressé aux membres titulaires par voie électronique le 10/11/20
- Les chiffres clés du budget primitif 2021 :

| | |
|--|----------|
| • Résultat comptable..... | - 53 k€ |
| • Capacité d'autofinancement..... | 366 k€ |
| • Résultat budgétaire global..... | - 25 k€ |
| • Fonds de roulement net disponible..... | 3 909 k€ |
| • Produit Fiscal | 1 284 k€ |
- L'avis favorable de la commission des finances réunie le 09 novembre 2020

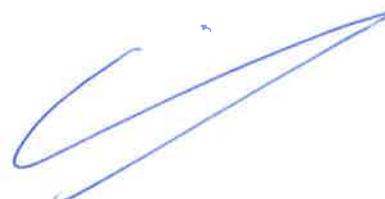
Le Président,



Franco ORSI



Le Secrétaire,



Ghislaine SIMONIN

| | | |
|---|---|--|
|  | <p>CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA NIEVRE</p> <p>REGISTRE DES DELIBERATIONS Assemblée Générale dématérialisée du 26 novembre 2020 à 10h au 30 novembre 2020 à 18h</p> | <p>2020</p> <p>Délibération n°053</p> <p>Page 3/3</p> |
|---|---|--|

L'assemblée générale de la CCI de la Nièvre vote et approuve le budget primitif 2021.

Résultats de la consultation

Nombre de votants : 17

Vote pour : 17

Vote contre : 0

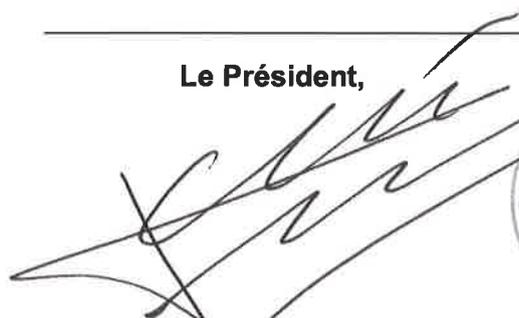
Abstention : 0

Le quorum ayant été atteint, l'assemblée générale a pu valablement délibérer.

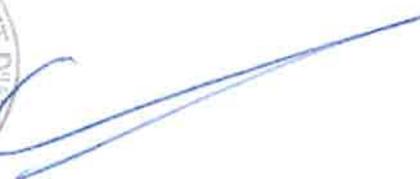
Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Le Président,

Le Secrétaire,



Franco ORSI

Ghislaine SIMONIN